

LE RAPPORT DU CCU

Le CCU a tenu une rencontre le jeudi 10 octobre 2013 avec les membres présents formant quorum. L'inspecteur municipal Guillaume Lavoie et le secrétaire Philippe De Courval ont également été présents.

ORDRE DU JOUR

1. Citation du cimetière Fuller comme bien patrimonial.
2. Inclusion du bien patrimonial du cimetière Fuller dans une zone à protéger.

RAPPORT & RECOMMANDATIONS

1. Suite à la consultation publique tenue le 10 octobre 2013, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal l'adoption du règlement # 335-2013 concernant la citation du cimetière Fuller comme bien patrimonial.

2. Suite à la consultation publique tenue le 10 octobre 2013, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal l'adoption du règlement #271-2008-2-2013 modifiant le règlement #271-2008 relatif au plan d'urbanisme afin d'inclure le bien patrimonial du cimetière Fuller dans une zone à protéger.